

ELECTION 2026 AU CONSEIL DE L'UFR SITEC**DÉCISION N°2026/00107 RELATIVE A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES****La Présidente de l'Université Paris Nanterre,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu l'arrêté rectoral du 29 septembre 2025 instituant une Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE) ;

Vu le guide électoral de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) publié le 7 janvier 2021 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'élection du 03 juillet 2024 de Madame Caroline Rolland-Diamond, en tant que Présidente de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'avis rendu par le Comité Electoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 27 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026/00045 en date du 16 février 2026 portant décision relative à l'organisation de l'élection des représentantes et représentants des usagers au conseil de l'UFR Systèmes Industriels et Techniques de Communication (SITEC) ;

Vu l'arrêté n°2026/00022 en date du 16 février 2026 portant décision relative à l'organisation de l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil de l'UFR Systèmes Industriels et Techniques de Communication (SITEC) ;

Vu l'avis rendu par le Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 24 mars 2026 ;

Considérant que la Présidente de l'Université est responsable de l'organisation des élections ; qu'il lui appartient notamment de vérifier la recevabilité des candidatures ; qu'elle ne peut laisser une liste candidate irrégulièrement constituée se présenter aux élections sans qu'il soit porté atteinte à la sincérité du scrutin ;

Considérant que la Présidente de l'Université se fait assister dans cette opération par le comité électoral consultatif qui rend des avis ;

Décide**Article 1 – Objet**

Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentantes et représentants des usagers et des personnels au sein du conseil de l'UFR SITEC auront lieu du lundi 30 mars 2026 au vendredi 3 avril 2026.

Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentantes et représentants des personnels au sein de la commission de la recherche auront lieu du mardi 31 mars 2026 au mercredi 1er avril 2026.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 – Listes candidates pour le collège des usagers

Listes	Candidat(e)s
SITEC ON	MECELLEM Adam
	BOUENDA Orlane
	REGION Antony
	CHALF Anissa
	MACHADO Diamantino
	YILDIRIM Seyda
	BERTHEREAU Théo
	M'BOW Ndeye-Bineta
InSPiration	REIDE Aurélien
	VIEL Chloé
	HIRSELBERGER Antoine
	BOUDET Romane
Le Poing levé, la liste des étudiant·es anticapitalistes contre la sélection, l'extrême droite et le génocide en Palestine	OUVRARD Arthur
	KOC Didem
	VILBOIS Anatole
	FERREIRA Léna
	CHASSAGNE Fantin
	LAGATI Nesrine
	MARCHETTI Roméo
Soutiens : Du Pain et des Roses / Le Collectif d'Action Judicaire	

Article 3 – Listes candidates pour le collège A

Listes	Candidat(e)s
Construire ensemble l'UFR	GALLIMARD Laurent
	BARTH-RABOT Cécile
	POLIT Olivier
VALEURS ET FORMATIONS	SERIO Bruno
	GADOT Frédérique

Article 4 – Listes candidates pour le collège B

Listes	Candidat(e)s
SITEC en transitions	PETIT Johann
	RANC-DARBORD Isabelle
Ensemble, pour la réussite de tous	PRADEAU Pascal
	GUIJARRO ARRIBAS Delia
	TRAN Khanh-Hung
	SONNETTE Marie
Pour l'avenir de SITEC	RATNI Badr Eddine
	BLONDEAU Mathilde

Article 5 – Listes candidates pour le collège BIATSS

Listes	Candidat(e)s
UFR SITEC - Pôle SPI	MILLION Céline
UFR SITEC - Pôle MDL	ALDEANO Hélène

Article 6 – Exécution

La Directrice Générale des Services, ainsi que les personnes précitées sont chargées, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 25 mars 2026

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND - DIAMOND

